COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »



RAPPORT D'ACTIVITE 2017-2018

Historique

Le 16 janvier 2004 est signé l'arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suippe ». Le territoire du SAGE s'étend sur près de 3000 km². Il regroupe 277 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Champagne-Ardenne et Picardie). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe (SIABAVES) est la structure porteuse du SAGE.

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suippe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

Animation 2017-2018

Les années 2017 et 2018 ont été impactées par le départ de l'animatrice principale en 2017 et sa remplaçante en 2018, animatrice sur le SAGE et un contrat global d'actions. En raison des difficultés d'établir un rapport d'activités complet pour l'année 2017, seront présentés dans ce même rapport d'activités l'année 2017 de manière succincte et l'année 2018.

La vie du SAGE en 2017

2017 est la quatrième année de mise en œuvre du SAGE.

La CLE s'est réunie une fois. Le bureau a continué à se réunir afin de rendre les avis de la CLE.

• Liste des dossiers soumis à l'avis de la CLE :

Dossiers Loi sur l'Eau:

Types de dossiers	Nombre	Avis de la CLE
Renouvellement de DIG travaux cours d'eau	2	Compatible mais pas possibilité d'évaluer la conformité : 1 Compatible sous réserve : 1
Exploitation de forages agricoles	1	Conforme mais non compatible : 1
Création de forages agricoles	1	Conforme
Régularisation d'un plan d'eau	1	Sans objet
Plans d'épandage de boues de stations d'épuration	2	Conformes
Réfection d'un pont sur cours d'eau	1	Conforme mais compatibilité non démontrée
Aménagement hydraulique viticole	1	Conforme et compatible
Création d'une route	1	Conforme
Création de piézomètres et suivi	1	Conforme
Création d'un lotissement	1	Pas d'avis

Types de documents	Avis de la CLE	
PLU	Compatible : 4	
	Incompatible ou possibilités d'amélioration pour répondre aux objectifs : 4	
	Compatible, possibilités d'amélioration pour répondre aux objectifs : 3	
	Avis avant la version arrêtée : 2	
Carte communale	Sans objet : 1	
	Avis avant la version arrêtée : 2	
SCoT	Compatible, quelques possibilités	
	d'amélioration pour répondre aux objectifs : 1	

Prise en compte du SAGE dans les documents devant être compatibles avec ses objectifs

La rédaction du guide de compatibilité SAGE – documents d'urbanisme a été finalisée. Le document a été mis en ligne sur le site internet du SIABAVES. Les collectivités, bureaux d'études et DDT du département de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes ont été informés par courrier.

Mise en œuvre des actions

➤ <u>d66 : préserver, entretenir et restaurer les zones humides</u>

Les travaux d'un stagiaire recruté par le SIABAVES ont abouti à :

- l'évaluation de l'état de conservation des prairies humides du territoire du SAGE et leur cartographie sur SIG ;
- la détermination et la caractérisation des zones humides alertes du territoire du SAGE et leur cartographie sur SIG.

L'étude a été présentée en bureau de CLE.

La CLE en 2017

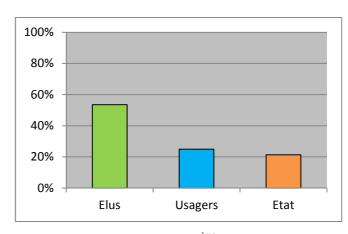
• Les réunions plénières

Au cours de l'année 2017 la CLE s'est réunie à une reprise en séance plénière. Le taux de participation est de 50%.

• 24^{ème} réunion - Novembre

Ordre du jour :

- 1. Election du président de la CLE
- Étude de gouvernance du SIABAVE : structure porteuse du SAGE et compétence GEMAPI
- 3. Rappel sur le fonctionnement du SIABAVE, du SAGE et de la CLE
- 4. Avancement du SAGE et travaux de la CLF
- 5. Animation du SAGE en 2018



Participation à la 24^{ème} réunion de CLE

• Bureau

Le bureau de la CLE s'est réuni à 5 reprises. Ses principaux travaux ont été de rendre les avis de la CLE sur les dossiers loi sur l'eau et documents d'urbanisme, de travailler sur la rédaction du guide de compatibilité SAGE / documents d'urbanisme.

La vie du SAGE en 2018

2018 est la cinquième année de mise en œuvre du SAGE.

La CLE devait être renouvelée intégralement fin 2018. Or, en raison du changement statutaire du SIABAVES n'ayant pas été finalisé en 2018, le renouvellement de la CLE n'a pas eu lieu. Cette dernière ne s'est donc pas réunie en 2018. Toutefois, la CLE et le bureau ont continué à rendre les avis sur les dossiers réglementaires.

Mise en œuvre des actions

➢ <u>d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau et</u> les zones humides

Suite à des interrogations concernant les pressions liées aux prélèvements sur la nappe de la Craie et la capacité de cette dernière, l'animatrice du SAGE a rencontré le BRGM afin de faire un point à ce sujet de proposer une présentation en bureau de CLE. Le BRGM a présenté les points suivants en bureau :

- l'hydrogéologie du territoire du SAGE et les relations nappe / rivière
- l'évaluation de la pression sur la ressource du territoire, les données actuelles disponibles sur la ressource et leurs limites,
- la disponibilité de la ressource et le changement climatique
- des exemples d'études du BRGM concernant l'évaluation quantitative de la ressource en eau souterraine.

➤ <u>d55 : Adapter les pratiques sylvicoles aux caractéristiques des milieux</u>

Le SAGE, le CRPF Hauts-de-France et le syndicat des forestiers privés de l'Aisne ont organisé une réunion dans l'Aisne afin de sensibiliser les sylviculteurs sur la gestion durable des peupleraies. Il a été ainsi présenté :

- le SAGE et ses attentes concernant les pratiques sylvicoles
- l'actualité du peuplier (marchés et nouveaux cultivars)
- la gestion durable de la peupleraie de vallée (ripisylve...)
- la présentation de l'association peuplier (objectifs, etc.).

• Avis sur le 11^e programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Un courrier a été envoyé aux représentants locaux au comité de Bassin Seine-Normandie, au président du Comité de Bassin et aux collectivités compétentes en eau potable, assainissement, milieux aquatiques du territoire du SAGE. Ce courrier avait pour objectif d'exposer les inquiétudes au niveau local des futures décisions prises par le comité de bassin concernant le XIème programme de l'Agence de l'Eau: financement pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement non collectif et les milieux aquatiques.

• Structure porteuse de SAGE et contrats d'application

La cellule d'animation a continué à suivre l'évolution de la structure porteuse du SAGE. Elle a également présenté en bureau l'évolution des futurs contrats d'application du SAGE.

Le bureau de CLE 2018

Le bureau de la CLE s'est réuni à 5 reprises. Ses principaux travaux ont été de rendre les avis de la CLE sur les dossiers loi sur l'eau et documents d'urbanisme (cf. liste des dossiers soumis à l'avis de la CLE en annexe).

Les perspectives 2019

• Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2016-2021 ?

Le SAGE doit être modifié afin de se mettre en compatibilité avec le nouveau SDAGE. La CLE devra approuver le SAGE modifié (procédure engagée en 2017-2018) et le soumettre à consultation.

• Poursuite des avis de la CLE

La CLE continuera à rendre les avis sur lesquels elle est sollicitée mais également sur les documents devant être compatibles avec le SAGE, sans que pour autant l'avis de la CLE doive être demandé (documents d'urbanisme en particulier).

• Mise en œuvre des actions

Il convient de poursuivre la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

Annexe 1 : Liste des dossiers soumis à l'avis de la CLE en 2018

Dossiers Loi sur l'Eau:

Types de dossiers	Nombre	Avis de la CLE
Exploitation de forages agricoles	3	Conforme mais pas compatible : 1 Conforme mais avis défavorable : 1 Conforme mais garder une vigilance: 1
Création de forages agricoles	2	Conformes
Epandage de boues de stations d'épuration	2	Conforme : 1
Epandage de bodes de stations d'eparation		Pas d'avis rendu : 1
Aménagements hydrauliques viticoles	1	Conforme et compatible
Travaux de continuité écologiques sur ouvrages de cours d'eau	1	Conforme et compatible
Création de piézomètre pour étude AAC	1	Conforme
Création et comblement de piézomètres	1	Pas d'avis rendu
Entretien d'un ouvrage d'art sur cours d'eau	1	Conforme
Création de ZAC, lotissements, etc.	4	Conforme et compatible : 3
		Conforme mais incompatible : 1
Restauration d'annexes hydrauliques de cours	1	Conforme et compatible
d'eau		·
ICPE	1	Conforme mais pas possibilité d'évaluer la conformité

Documents d'urbanisme :

Types de documents	Avis de la CLE	
PLU	Pas d'incohérence avec les objectifs du SAGE: 2	
	Possibilités d'amélioration pour répondre aux objectifs : 11	
	Avis avant la version validée : 2	
SCoT	Compatibles : 3	
	Avis avant la version validée : 1	